

RÉUNION du 23 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, régulièrement convoqué par écrit le 13/02/2024 s'est réuni, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre GOUAT, 1^{er} adjoint au maire en exercice, à la mairie.

Présents : Mmes et M. ASENSIO Bernabela, BONNEFOUS Sylvain, BROCH Catherine, CARTERON Christophe, de FLEURIAN Emmanuel, DUFLLOT Gérard, GOUAT Jean-Pierre, JOLLIVET Jeanne.

Absente excusée : DUPUY Nathalie, SOCCOL Marcel

Mme HOLJEVAC Catherine qui a donné pouvoir à M. CARTERON Christophe

Mme JOLLIVET Jeanne a été élue secrétaire de séance

Après lecture, le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 17 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité

Monsieur le 1^{er} adjoint au maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Autorisation de signature de la convention entretien et réparation poteaux et bornes incendies

La convention d'entretien et réparation des poteaux et bornes incendies a été envoyée par le SIVOM Sioule et Bouble. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention d'une durée de 3 ans.

Choix des demandes de subventions déposées en mairie

Le conseil décide de ne retenir aucune association nationale ayant déposée une demande de subvention

Vente ou location du terrain de l'antenne téléphonique.

Plusieurs propositions soit de vente soit de renégociation de bail ont été transmises en mairie. L'ensemble du conseil attend des éléments nouveaux avant de se prononcer. La décision est reportée au prochain conseil.

Création d'un nouveau projet sur l'utilisation du bâtiment de l'ancienne école.

Le conseil municipal sur proposition du maire décide de repenser l'avenir du bâtiment de l'ancienne école. Le conseil propose de prévoir une nouvelle étude avec un architecte ou un maître d'œuvre pour évaluer différentes possibilités d'utilisation du bâtiment (logement, gîte, salle des associations) et voir les financements et subventions qui pourraient être dévolus au projet.

Vente de Tondeuse autoportée HUSQVARNA de 2006

Suite à la publicité faite au niveau communale, une seule proposition a été déposée en mairie.

Le conseil municipal décide donc de vendre la tondeuse autoportée Husqvarna à Monsieur Chabannes pour le prix de 500€

Informations diverses

-
- Le repas des aînés aura lieu le 7 avril 2024, le conseil a fait le choix du menu
- Un devis pour tailler les tilleuls de l'allée sous l'église a été demandé, le montant se lève à 420€
- La mairie va demander le prêt du broyeur de branches au sictom sud allier, afin de broyer les branches entreposées à la décharge et les nouvelles.
- Conseil des écoles de Chantelle : le rythme scolaire de 4 jours souhaite être conservé, pas de suppression de classe à Chantelle, 10 enfants d'Ussel fréquente les écoles de Chantelle soit 12 000€ de frais pour la

commune. Les enfants vont à la piscine 7 à 10 fois dans l'année, apprentissage du vélo pour les CM1. Pour le projet JO : 4 séances d'aviron et CREPS, une mise en condition « Alerte intrusion » a été réalisée à l'école le 20 novembre 2023.

- Les périmètres administratifs ont été redéfinis, la commune dépend maintenant de la sous-préfecture de Vichy.
- Le fonctionnement du capteur du panneaux lumineux doit être revu (problème de distance)
- SICTOM : de moins en moins de déchet à incinérer, les tournées vont peut-être devoir être revues, à Bayet un nouvel incinérateur va devoir être construit, il récupèrera toutes les poubelles de l'Allier (80%)
- Monsieur Bonnefous demande un camion de cailloux pour le chemin du soulier, pour le remettre en état.
- Monsieur CARTERON propose que la réunion du conseil municipal ait lieu un jour de semaine et plus le vendredi, les autres conseillers sont d'accord.
- Le panneau du plan de la commune d'Ussel se situant sur la place du lavoir est à refaire, les informations sont illisibles et la structure a besoin d'être resuivie.
- La fontaine : l'eau ne coule plus, le conseil s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour régler le problème.

Fin de la réunion à 21h20.